DP hebdomadaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1983)**

Heft 694

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 694 25 août 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

694

Domaine public

Le bacille antidémocratique

La surveillance des prix cause décidément bien du souci à M. Paul Rossel, le rédacteur responsable de l'hebdomadaire missive jaune qui joue le rôle de service d'information des Groupements patronaux vaudois. Les livraisons 1341, 1390 et 1397 disaient «non» à toute intervention étatique dans le domaine des prix. Le peuple et les cantons en ayant décidé autrement le 28 novembre dernier, M. Rossel a préféré faire l'impasse sur le sujet... jusqu'au 16 août (n° 1438), où il ne craint pas de présenter la surveillance des prix comme «le germe révolutionnaire».

Voilà qui ne va pas manquer d'étonner les consommatrices membres du comité d'initiative (sept inscrites ou sympathisantes notoires de partis bourgeois sur neuf personnes). Ces dames n'avaient pas le sentiment — et encore moins l'intention — de faire la révolution. Leur texte, inspiré par la lutte contre les abus chère à l'économie libérale, avait même eu quelque peine à rallier les sympathies syndicalo-socialistes, qui allaient plutôt à une surveillance des prix à motivation conjoncturelle, du type de celle des années 1973-1978.

Mais M. Rossel ne s'encombre pas de telles nuances. Il est décidé à dire «non», toujours «non», se contentant de ressasser les obsessions qui lui tiennent lieu de raisons de s'opposer. Ainsi, après avoir lu le projet de loi d'application concocté par le radical Schmidhauser, secrétaire de la Commission des cartels, et soumi par le PDC Kurt Furgler en procédure de consultation, M. Rossel y flaire un sérieux «germe révolutionnaire».

Nous, nous sentons dans les propos des GPV un sérieux relent d'antidémocratisme, distillé sous la forme particulièrement venimeuse d'un bacille à tout faire, de souche sans doute fort résistante.

M. Paul Rossel ne craint pas d'écrire: «Le système prévu par le département de M. Furgler est incontestablement contraire au régime de l'économie de marché libre. Malheureusement, il est fondé sur une disposition constitutionnelle adoptée en bonne et due forme.» Il faut une sacrée dose de pessimisme patronal ou de méconnaissance des réalités politiques de ce pays pour croire l'administration fédérale capable d'imaginer un projet de loi dépassant sa base constitutionnelle. Or la compatibilité de la surveillance des prix (des cartels et organisations analogues) avec le régime d'économie libérale est unanimement reconnue, puisqu'elle constitue une forme d'encouragement de la concurrence.

Mais il est inutile de développer, superflu d'argumenter plus avant, M. Rossel n'écoute pas; il entend seulement les voix qui l'exhortent à faire étalage de ses obsessions: l'Etat central, l'interventionnisme dudit, la décadence des cantons et celle des patrons, la prolifération des fonctionnaires (de Berne surtout), le gonflement de l'appareil réglementaire, etc.

A force de faire ainsi vibrer la fibre anti-étatique, on en vient à dénoncer les errements des masses votantes et, pourquoi pas, les vanités du jeu démocratique. Les citoyens, les cantons, les institutions même se trompent. Bref, la majorité est dans l'erreur.

Ainsi parlent les GPV, par la plume «responsable» de M. Rossel, qui semble oublier de quel côté se trouve la majorité, dans son cher Pays de Vaud comme en Suisse.

DP hebdomadaire

Après un peu moins de deux mois de relâchement estival (DP 690 à 693), voici donc «Domaine Public» à nouveau engagé dans ce rythme hebdomadaire qui est le sien depuis le 3 mars 1972 (DP 168).
Merci pour votre patience.
A la semaine prochaine.